



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 30 avril 2018,

Monsieur Frédéric PERISSAT
Préfet des Landes
24, rue Victor Hugo
40021 - Mont-de-Marsan cedex.

Objet : dénonciation par le sous-préfet de Dax de Pierre [redacted], membre actif de la fédération SEPANSO Landes et conseiller municipal de Saint Jean-de-Marsacq (40230).

Monsieur le Préfet

Nous avons appris que Pierre [redacted] avait été entendu par un militaire de la brigade de gendarmerie nationale de Soustons, le 27 avril 2018, à la suite d'une dénonciation adressée au parquet de Dax, le 19 avril 2017, par le sous-préfet de Dax. Ce dernier invoquerait un prétendu délit de « *dissémination de fausses nouvelles destinées à provoquer la panique dans la population par un lanceur d'alerte.* ». Une copie de cette dénonciation n'ayant pas été remise à Pierre par ce militaire, nous écrivons sous les réserves d'usage quant au libellé exact de la susdite incrimination.

Le dossier du gendarme contenait également un **tract** distribué par Pierre, le 31 janvier 2017, aux membres du conseil communautaire de la CCMACS et intitulé « *Eau potable : le SIBVA dépense 11 millions € pour rien !* », un **billet** paru dans le journal *Sud-Ouest* du 29 mars 2017 intitulé « *Eau potable : la Bande à Bonn'eau passe à l'action.* », un **recours gracieux** du 14 février 2017 émanant de Mme Agnès [redacted] épouse [redacted] et adressé au président du SIBVA et, enfin, un **courriel** du 10 avril 2017 transmis à l'un de vos collaborateurs par Pierre afin d'obtenir un rendez-vous avec vous-même. Un dossier peu consistant pour caractériser ce délit de « *fausses nouvelles destinées à provoquer la panique ...* ».

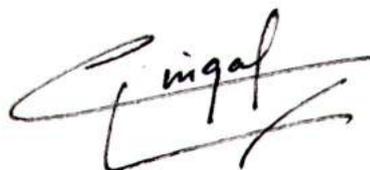
Vous connaissez bien cette affaire qui nous oppose. Une action contentieuse conduite par nos soins contre la dérogation aux limites de qualité du 10 février 2017, que vous avez délivrée au SIBVA, est toujours pendante devant la juridiction administrative.

En revanche, nous ignorions que le sous-préfet de Dax avait entrepris auprès du parquet une tentative de « criminalisation » de la contestation sociale conduite sur le terrain par des militants environnementalistes parmi lesquels on compte ceux de la fédération SEPANSO Landes. C'est un comportement administratif inhabituel. Il traduit soit un dérapage spectaculaire dudit sous-préfet soit une nouvelle forme de gestion de la conflictualité sociale qui nous ferait basculer, je le crains, dans un espace post démocratique.

Il va sans dire que nous supposons, a priori, que la première hypothèse est la bonne. La seconde vous ressemble si peu. Nous entendons donc poursuivre des relations courtoises avec vous ainsi que nous l'avons toujours fait avec les préfets des Landes.

Cette lettre sera néanmoins transmise à notre avocat, Me Ruffié, à toutes fins utiles ne serait-ce que pour accéder au dossier et examiner si la dénonciation calomnieuse prévue par les articles 226-10 à 226-12 du code pénal est caractérisée en l'espèce.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Nota Bene :

L'article de Sud-Ouest (29/03/2017) considéré comme une pièce à conviction ne mentionne aucun des noms des élu(e)s qui apparaissent sur la photo ; à l'époque le SIBVA fournissait une eau non conforme (non respect des limites de qualité)

<https://www.sudouest.fr/2017/03/29/eau-potable-la-bande-a-bonn-eau-passe-a-l-action-3318249-3272.php>

Un article antérieur de Sylvain Lapique (*Landes : des pesticides dans l'eau du robinet*), publié par Sud-Ouest le 24/10/2016 fournissait déjà au public les informations qui inquiétaient déjà les membres actifs de la SEPANSO Landes et certains élus soucieux de la santé publique.

<https://www.sudouest.fr/2016/10/24/pesticides-dans-l-eau-du-robinet-dans-les-landes-que-risque-t-on-et-ou-2545411-3452.php>

Nous espérons que nous pourrons continuer à jouir de la liberté d'expression.